



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## Communiqué du Conseil d'Etat

### Programme de législature 2022-2027

## **Le Conseil d'Etat entend assurer l'avenir du canton en garantissant une société libre, durable et unie**

**Soutenir le pouvoir d'achat, apporter des réponses fortes aux défis climatiques, et renforcer la cohésion de la société et sur l'ensemble du territoire sont les trois axes du Programme de législature, sur lesquels le gouvernement entend construire son action ces cinq prochaines années.**

Conformément à la Constitution cantonale, le Conseil d'Etat présente un programme de législature dans les quatre mois qui suivent son entrée en fonction. Le gouvernement rend ainsi publique sa vision des cinq prochaines années, qui repose sur trois axes : liberté et innovation, durabilité et climat, ainsi que cohésion, proximité et agilité de l'Etat. Fruit d'un travail collégial, le Programme de législature 2022-2027 détaille les objectifs du Conseil d'Etat et comprend une quarantaine de mesures concrètes, guidées par la volonté d'accompagner les profonds changements de la société et la recherche d'équilibres.

### **Un canton solide et de nombreux défis à relever**

Le Conseil d'Etat a identifié les principaux enjeux des prochaines années, une vision qui fait écho aux travaux de la Commission cantonale de prospective. Après les répercussions de la crise sanitaire sur la cohésion sociale, il s'agit aujourd'hui de répondre aux défis conjoncturels induits par la guerre en Ukraine, l'inflation ou encore les risques de pénurie énergétique. S'y ajoutent les problématiques structurelles telles que les changements climatiques, la préservation du pouvoir d'achat, le vieillissement démographique ou la formation professionnelle.

Si le dynamisme du canton se caractérise par une croissance économique importante, le Conseil d'Etat entend maintenir son soutien à l'innovation, pour assurer la prospérité. Une attention particulière sera portée à la formation afin de garantir les compétences professionnelles pour répondre aux défis des transitions de notre société dans la santé, le numérique, le climat, l'agriculture ou l'énergie.

### **Un soutien important au pouvoir d'achat et au Plan climat**

Pour contrer l'inflation et agir directement en faveur du pouvoir d'achat, le Conseil d'Etat annonce une réforme fiscale en faveur des personnes physiques dès 2023, de manière progressive, à hauteur de 250 millions de francs d'ici 2027. En outre, un montant supplémentaire de l'ordre de 200 millions sera investi dans les politiques publiques liées au Plan climat cantonal, en plus des 200 millions déjà prévus pour la transition énergétique. Le gouvernement propose également des bons de réduction à l'achat de titres de transports publics pour les jeunes de moins de 25 ans et les personnes de 65 ans et plus.

### **La cohésion : une donnée essentielle à la qualité de vie**

Afin de préserver l'unité du canton, le gouvernement entend porter une attention toute particulière à la cohésion entre générations, régions et institutions. Il aura à cœur de consolider le dialogue avec les communes de même qu'avec tous les acteurs - tant publics que privés - qui œuvrent à la prospérité du canton. Soucieux d'une intégration sociale, professionnelle et économique, respectueuse de l'environnement et des ressources requises par nos modes de



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## Communiqué du Conseil d'Etat

vie, le Conseil d'Etat prévoit ainsi des mesures dans des domaines aussi divers que la santé, la formation, la jeunesse, la culture, le sport, le logement, la sécurité, la protection des données ou la qualité de vie de ses habitantes et habitants, afin de contribuer à une société ouverte, inclusive et unie.

### **Une planification financière maîtrisée avec une augmentation des investissements**

En adossant son Programme de législature à une planification financière, le Conseil d'Etat dispose d'un outil permettant d'envisager la manière de financer les prestations et les activités de l'Etat, tout en maîtrisant les coûts. Durant cette législature, les investissements bruts (Etat +partenaires) seront portés à 863 millions de francs en moyenne annuelle sur la période 2024-2027.

Les autres mesures du Programme de législature avec un effet financier progressif sont chiffrées à 100 millions à l'horizon 2027, moyens qui s'ajoutent aux budgets ordinaires dans les domaines concernés. Dans un souci de durabilité des finances publiques, le Conseil d'Etat envisage à ce stade un retour progressif vers l'équilibre budgétaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 7 novembre 2022

**Renseignements complémentaires :**  
**Tous les membres du Conseil d'Etat dans leurs domaines de compétences respectifs**